

9 octobre 2020

(20-6995)

Page: 1/2

**Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires**

Original: anglais

## **BREF RAPPORT DE MISE À JOUR DE L'IGAD AU COMITÉ SPS**

### **COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR L'AUTORITÉ INTERGOUVERNEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT (IGAD)**

La communication ci-après, reçue le 8 octobre 2020, est distribuée à la demande de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).

1. Le Centre de l'IGAD pour le pastoralisme et le développement de l'élevage (ICPALD) est un centre technique régional de l'IGAD (Autorité intergouvernementale pour le développement), communauté économique régionale composée de sept États membres d'Afrique de l'Est (Djibouti, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Somalie, Soudan et Soudan du Sud).

2. L'IGAD/ICPALD a fourni aux États membres ci-dessus un soutien technique durant la période considérée pour renforcer la lutte contre les maladies animales transfrontières et intensifier le commerce du bétail dans la région afin de soutenir les efforts de développement national des États membres. Les mesures de soutien comprennent les activités décrites ci-dessous.

#### **1 FORMATION RÉGIONALE À L'ANALYSE DES RISQUES POUR SOUTENIR LA LUTTE CONTRE LES MALADIES ET ASSURER LA SÉCURITÉ DU COMMERCE DANS LA RÉGION DE L'IGAD**

3. L'IGAD/ICPALD, en collaboration avec la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse (EuFMD), a organisé une formation régionale destinée aux vétérinaires de trois pays de l'IGAD (l'Éthiopie, le Kenya et l'Ouganda) suivant une "approche de formation intégrée", qui comprenait des activités de formation en ligne, des séances en présentiel et des étapes de mise en pratique et de présentation de rapports. L'objectif était de former un très grand nombre d'experts qualifiés pour assurer la sécurité du commerce et soutenir la lutte contre les maladies animales transfrontières. Les participants ont acquis les compétences nécessaires pour élaborer et effectuer une évaluation qualitative des risques liés à la fièvre aphteuse ou toutes autres maladies animales transfrontières prioritaires. Ils sont maintenant capables de rédiger un rapport pouvant contribuer à la prise de décisions fondées sur les faits et les risques.

#### **2 SUIVI ET ALERTES LIÉS À LA FIÈVRE DE LA VALLÉE DU RIFT (FVR)**

4. L'IGAD/ICPALD, en collaboration avec le Centre d'urgence pour les maladies animales transfrontières de la FAO, a suivi l'évolution de la FVR pour détecter toute poussée épidémique potentielle dans les pays à haut risque d'Afrique de l'Est. L'objectif était de permettre aux autorités nationales de prendre des mesures visant à éviter les épidémies attendues après la période des crues. Des messages d'alerte et des cartes des risques relatifs à la FVR ont été envoyés aux chefs des services vétérinaires de onze pays (de l'IGAD et de la CAE), aux partenaires et aux parties prenantes régionales via différents médias sociaux et réseaux.

#### **3 SIGNATURE D'UN MÉMORANDUM D'ACCORD BILATÉRAL TRANSFRONTIÈRES ET D'UN CADRE DE MISE EN ŒUVRE**

5. L'IGAD/ICPALD, en collaboration avec l'UA-BIRA, a facilité la signature du Mémoire d'accord transfrontières Éthiopie-Soudan par les ministres des deux pays. Le Mémoire d'accord fournit des orientations pour le renforcement des services zoosanitaires et la gestion des maladies animales

transfrontières prioritaires dans les zones frontalières. Les deux pays ont également élaboré et adopté un cadre de mise en œuvre en vue de rendre le Mémorandum d'accord opérationnel. Ce cadre prévoit des mécanismes de coordination/gouvernance aux niveaux national et infranational et définit des activités à court et à moyen terme devant être menées par l'IGAD/ICPALD, les partenaires et les deux pays.

6. Remerciements: L'IGAD/ICPALD remercie les États membres, l'Union européenne, la Banque mondiale et la FAO pour leur collaboration et/ou leur financement dans le cadre des activités mentionnées ci-dessus.

---